

Dossier PA 076 684 19 L 0001 arrêté accordant un permis d'aménager en date du 12.06.2019 et son (ses) modificatif(s).

CERTIFICAT ATTESTANT L'ACHEVEMENT DES EQUIPEMENTS DESSERVANT UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22 du code de l'urbanisme
Certificat prévu à l'article R.442.18 du Code de l'Urbanisme
CERTIFICAT INDIQUANT LA SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE CONSTRUCTIBLE SUR UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22
Attestation prévue à l'article R.442-11 du Code de l'Urbanisme

ALTÉAME SAS ayant son siège social Route de Neufchâtel, 509 Contre Allée – 76230 ISNEAUVILLE,
Numéro de SIRET 509 671 012 000 37 représentée par Monsieur Jonathan MONTAGNIER,
Responsable Technique, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

Le lotisseur atteste sous sa responsabilité, qu'en application des dispositions des articles R.442-13 à R. 442-18 du Code de l'Urbanisme, les équipements desservant le lot ci-après désigné sont achevés.

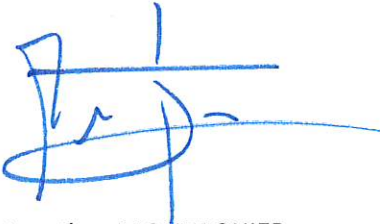
Lotissement : Domaine de la Mare du Parc
Arrêté n° PA 076 684 19 L 0001 du 12.06.2019

Lot numéro : 7

Superficie du lot : 548 m²

La surface de plancher maximale attribuée sur le lot 7 est de 180 m²

A Isneauville, le 15 juin 2020



Jonathan MONTAGNIER
Responsable Technique